

Désactivation des feux de circulation à l'intersection Laurier / Sauvé.

À la sortie de la place Sainte-Foy et de la rue Sauvé, des arrêts obligatoires doivent être effectués avant de s'engager respectivement sur le boulevard Laurier et le Petit-Laurier.

Fermeture de la traverse piétonne. Détour par la traverse de l'avenue de Beneva.

Les mouvements est-ouest sur le boulevard Laurier ne sont plus contrôlés par feux en raison de leur désactivation.

